

# ESPACE TECHNIQUE ÉLECTRIQUE DU LOGEMENT (ETEL & GTL)

SIB vous propose une large gamme de goulottes saillies, de bacs et de coffrets d'encastrement en plastique et en métal. Tous nos produits sont compatibles avec toutes les marques d'appareillages du marché, de 1 à 12 rangées avec les emplacements pour le panneau de contrôle monophasé et le tableau de communication classique.

## NORME

ETEL et GTL sont normalisés par la NF C 15-100 paragraphe 10.1.4.1 amendements A5 édition 2015,

La GTL regroupe toutes les arrivées et tous les départs des réseaux de puissance : panneau de contrôle, appareil général de coupure principale (AGCP), le tableau de répartition et les équipements de communication : tableau VDI, domotique, alarme...

L'ETEL (Espace Technique Électrique du Logement) devient le volume des équipements installés dans la GTL. La matérialisation toute en hauteur de la GTL n'est pas obligatoire dans le cas d'arrivées et de départs uniquement par le haut ou uniquement par le bas.

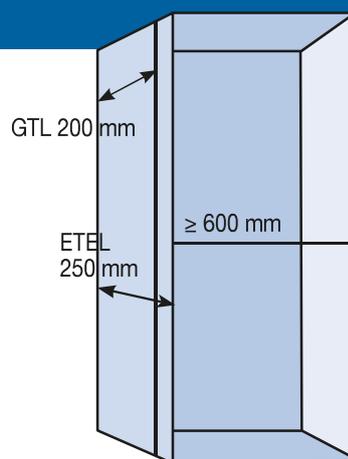
## RÉALISATION

L'ETEL est un **volume** qui s'étend du sol au plafond, les dimensions sont :  
largeur : 600 mm, profondeur : 250 mm.

La GTL est la **solution technique** permettant l'installation organisée des équipements contenus dans l'ETEL. Les dimensions sont de 600 x 200 mm.

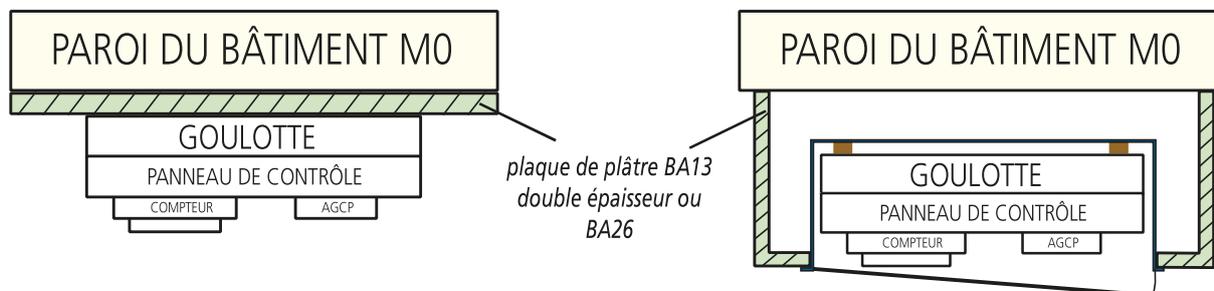
Elle peut être réalisée en saillie, semi-encastrée et encastrée. Les dimensions sont intérieures (hors cloisons) et du sol au plafond.

L'accès à toutes les arrivées et départs des réseaux de puissance et de communication doit être possible au moyen de parties démontables et/ou mobiles.



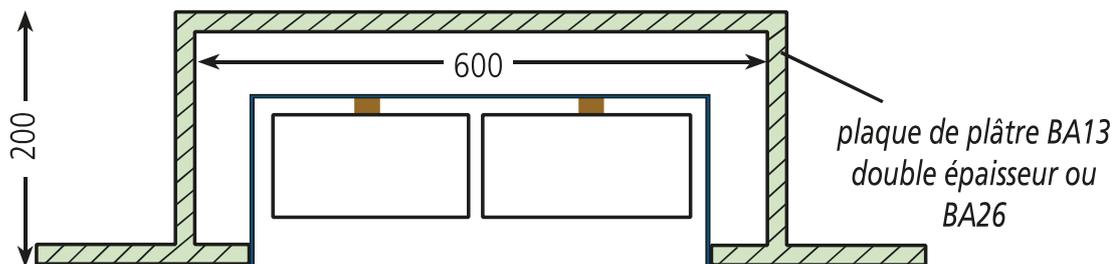
## POSE SAILLIE GOULOTTE SIMPLE OU DOUBLE

sous placard + 1 porte



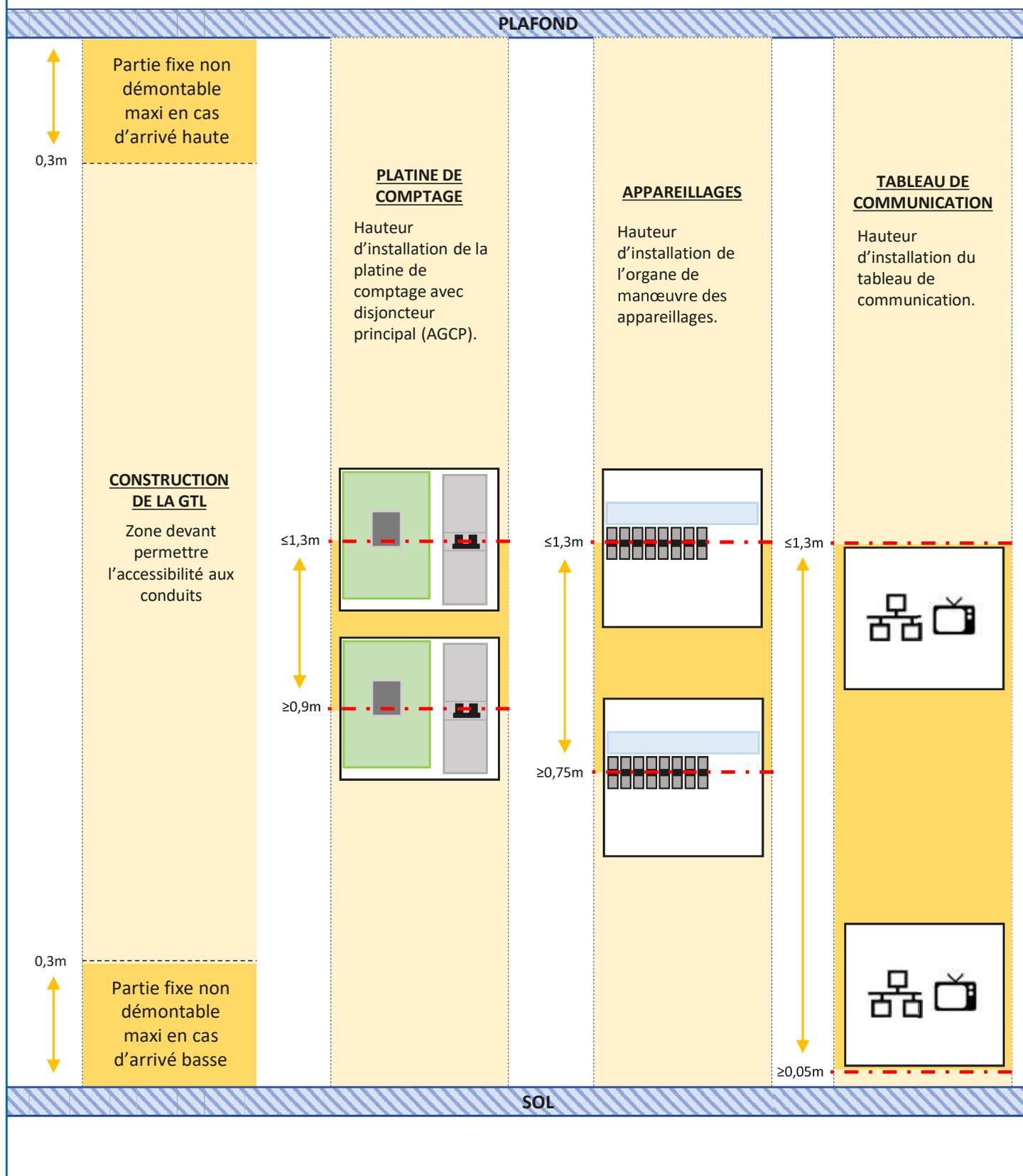
## POSE ENCASTRÉE

Pose coffret (2 colonnes) ou bac (1 colonne)

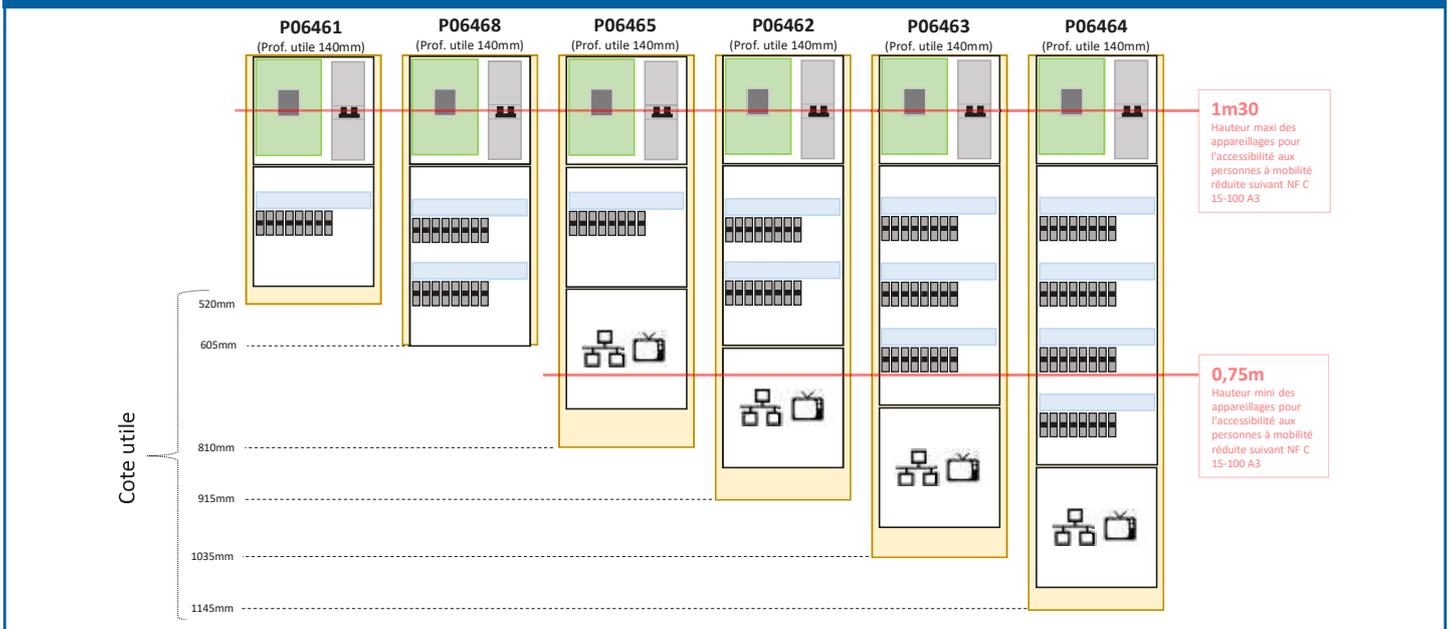


## EMPLACEMENT APPAREILLAGE

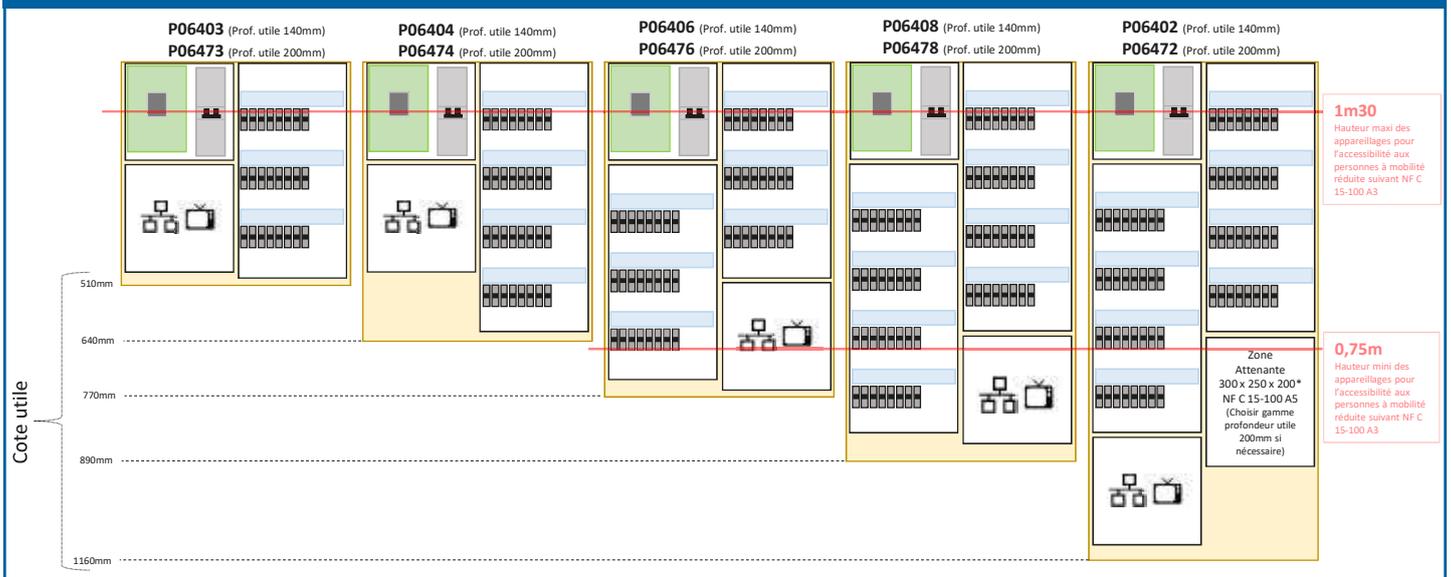
Selon la prescription pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) l'axe de l'organe de coupure principale doit être situé entre 0,90 m et 1,30 m du sol fini, l'axe des organes de manœuvre du tableau de répartition entre 0,75 m et 1,30 m du sol fini et les équipements de communication entre 0,05 m et 1,30 m.



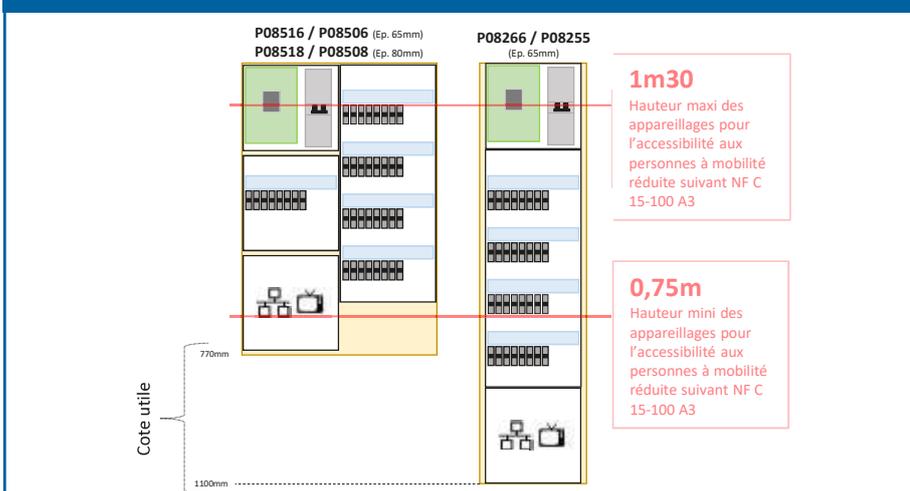
## EXEMPLE D'INTÉGRATION DES APPAREILLAGES SUR NOS BACS



## EXEMPLE D'INTÉGRATION DES APPAREILLAGES SUR NOS COFFRETS



## EXEMPLE D'INTÉGRATION DES APPAREILLAGES SUR NOS GOULOTTES



Pour des implantations différentes ou plus importantes se référer aux dimensions des cotes utiles des produits pour vérification avec les dimensions des appareillages voulus. Ces implantations ne sont pas contractuelles, elles doivent respecter les règles de la NF C 15-100 et NF C 14-100.

Voir NF C 15-900 pour les critères techniques de compatibilité électromagnétique.